

qui militent contre le Bill de Laval, notre tâche serait encore longue. Mais nous n'avons voulu que jeter un peu de lumière sur la question de savoir si un catholique peut et doit s'opposer au Bill projeté. Nous espérons avoir réussi, bien que nous ayions omis deux des plus forts arguments; le premier est la volonté expresse de Sa Sainteté Pie IX, dans le Bulle d'érection canonique, de ne déroger *en rien* à la Charte Royale; le second, ce sont les inconvénients, les dangers graves et nombreux, du monopole universitaire en général et de celui de Laval en particulier. Je ne m'arrête pas davantage à ces deux arguments que l'on peut voir exposés avec force et clarté dans la brochure: "mémoire établissant l'injustice et l'illégalité du maintien de l'Université Laval à Montréal." *His dictis, valet.*

In dubiis libertas.

Du manuel opératoire de l'ovariotomie pratiquée par la voie abdominale dans les cas de tumeur kystique de l'ovaire,

Par le Dr Ovion, ancien interne des hôpitaux de Paris, juillet 1880.

L'ovariotomie est aujourd'hui une opération parfaitement réglée. Mais il est plusieurs points très importants sur lesquels la science a été assez longue à se fixer. Telle est la question de l'hémostase, de la manière de traiter les adhérences, d'extraire le kyste et conséquemment de la longueur à donner à l'incision de la paroi abdominale, et par-dessus tout la question du pédicule. Faut-il le fixer dans la plaie abdominale au moyen du clamp, le retenir près de la paroi à l'aide des deux chefs du fil qui a servi à sa ligature, ou couper ras ce fil et, après avoir ou non cautérisé le pédicule, le laisser libre dans le ventre complètement fermé?

Dans le cours de son internat, M. Ovion a eu l'occasion d'assister à 12 ovariectomies et de servir d'aide principal dans 7 de ces opérations pratiquées par le professeur Tillaux. Fort de cette initiation, il a voulu tracer d'une manière générale les règles